



reversion retraite batiment refusee

Par **marceau27**, le **15/04/2009** à **12:49**

bonjour,

mon beau père est décédé en 1998.

Ma belle mère a reçu la reversion de sa retraite jusqu'à ce qu'elle soit elle-même en retraite. Aujourd'hui elle est âgée de 69 ans, la Cram lui a supprimé la retraite de son mari alors qu'elle ne touche qu'une toute petite retraite.

Elle a même du rembourser un trop perçu

Elle reçoit juste une petite complémentaire tous les 3 mois?

est-ce normal?

ne devrait-elle pas recevoir 54% de la retraite de son mari?

Existe-t-il des recours possibles auprès de la Sécurité sociale?

est-ce une particularité des ouvriers du bâtiment?

merci pour les réponses

Par **ardendu56**, le **15/04/2009** à **22:42**

Marceau, bonsoir

La pension de réversion de la Sécurité sociale peut être majorée de 10 % si vous avez eu - ou élevé - au moins 3 enfants.

Vous pouvez également bénéficier, sous certaines conditions, d'une majoration forfaitaire pour enfant encore à charge (au sens de l'assurance maladie), si :

- vous avez moins de 65 ans,
- vous ne percevez pas une retraite personnelle.

Pour recevoir la réversion de son mari

* [fluo]de la retraite de base[/fluo] à 54%, ses ressources annuelles doivent être inférieures à 18 116,80€ pour une personne seule (au 01/01/09). Le plafond de ressources n'intègre pas, entre autres, les rentes de réversion des régimes complémentaires.

* [fluo]Le bénéficiaire de la pension de réversion Arrco[/fluo] perçoit 60% des droits du défunt, s'ajoute l'éventuelle «majoration enfants» sans condition :

- À partir de 55 ans ;

Quelque soit votre âge si vous êtes invalide, ou si vous avez au moins deux enfants à charge.

* [fluo]Le bénéficiaire de la pension de réversion Agirc[/fluo] perçoit 60% des droits du défunt, majorations comprises sans condition de ressource.

- À partir de 60 ans, sans condition ;
- À partir de 55 ans, si vous bénéficiez de la réversion du régime de base ;
- De 55 à 59 ans, avec un abattement définitif si vous ne bénéficiez pas de la réversion du régime de base ;
- Quelque soit votre âge, si vous êtes invalide, ou si vous avez deux enfants à charge.

Comment obtenir la pension de réversion ?

La pension de réversion n'est pas attribuée automatiquement. Il faut en faire la demande auprès de :

- la Sécurité sociale ou la mairie pour le régime de base,
- votre direction régionale PRO BTP pour les régimes complémentaires Arrco et Agirc.

J'espère que ces données vous seront utiles.

Bien à vous.